

Le virus du covid-19 a peu circulé

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

17 avril 2020

Des chiffres remarquables

L'épidémie Covid-19 est sous-contrôle ici. Elle l'a toujours été. Le virus a peu circulé. Il y a eu peu de formes graves mortelles. Avec 8 décès au 17 avril, c'est un ratio de 2,56 décès/100 000 habitants en Guadeloupe contre 34,19 décès/100 000 habitants en France entière. Notre graphique ci-contre montre que le pic épidémique (qui est défini par le nombre maximum de gens hospitalisés), date du 30 mars. Ce pic doit être inférieur aux capacités d'accueil du système de santé. La France a choisi d'offrir un maximum de chance aux malades en évitant la saturation des hôpitaux, point de déclenchement « des morts par manque de lits ». Les États-Unis et le Royaume-Uni avaient dans un premier temps décidé de laisser filer, avant de reconsidérer cette approche politiquement inacceptable. Au final, décompter le nombre de cas testés positifs est peu significatif. D'autant qu'entre les sans-symptômes et les faux négatifs, tous les cas ne sont pas identifiables. Le taux d'occupation des hôpitaux prime. La Guadeloupe n'a jamais atteint 50 %.

Les 5 points clés du discours présidentiel

En attendant le prochain point du président de la République d'ici une quinzaine de jours, voilà ce qu'il faut retenir de la quatrième allocution d'Emmanuel Macron.

L'épidémie de Covid-19 a tué plus de 17 000 personnes en France. Emmanuel Macron a annoncé, dans la soirée du lundi 13 avril, le prolongement jusqu'au 11 mai du confinement de la population imposé le

17 mars dernier. L'objectif décrit par le président de la République est de ralentir la propagation du virus. *"Les résultats sont là", a-t-il déclaré, reconnaissant que "le moment a révélé des failles, des insuffisances".*

UN DÉCONFINEMENT PROGRESSIF À PARTIR DU LUNDI 11 MAI

"Le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai", a indiqué le chef de l'État. L'épidémie n'est "pas maîtrisée". C'est la raison pour laquelle "nous devons donc poursuivre nos efforts et continuer d'appliquer les règles", a-t-il assuré. Car le déconfinement à partir du 11 mai "ne sera possible que si nous continuons d'être civiques, responsables, de respecter les règles et que si la propagation du virus a effectivement continué à ralentir". Les règles ne seront "ni renforcées ni allégées". Elles seront levées le 11 mai de façon "progressive".

LES ÉCOLES ROUVRENT À PARTIR DU 11 MAI, PAS LES UNIVERSITÉS

Fermés depuis le lundi 16 mars, les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront *"progressivement"* à partir du 11 mai, mais dans l'enseignement supérieur, les cours ne reprendront pas physiquement avant l'été. *"Trop d'enfants notamment dans les quartiers populaires, dans nos campagnes sont privés d'école sans avoir accès au numérique et ne peuvent être aidés de la même manière par les parents, c'est pourquoi nos enfants doivent pouvoir retrouver le chemin des classes", a expliqué Emmanuel Macron. En précisant que "le gouvernement aura à aménager des règles particulières, organiser différemment le temps et l'espace, bien protéger nos enseignants et nos enfants avec le matériel nécessaire".*

LES PERSONNES SYMPTOMATIQUES SERONT TESTÉES

L'après-11 mai sera organisé de manière *"nouvelle"*, comme l'a précisé le chef de l'État. *"L'utilisation massive des tests est une étape, nous allons continuer à augmenter le nombre de tests, a-t-il indiqué. Nos aînés, nos soignants et les plus fragiles seront prioritaires. Nous n'allons pas tester toutes les Françaises et tous les Français, ça n'aurait aucun sens. Mais toute personne ayant un symptôme doit pouvoir être testée. Les personnes ayant le virus pourront ainsi être mises en quarantaine, prises en charge et suivies par un médecin".*

DES MASQUES POUR TOUS

D'après le président de la République, l'État devra permettre à chaque Français de se procurer un masque grand public à partir du lundi 11 mai. *“D’ici trois semaines, nous aurons multiplié par cinq la production de masques, a-t-il précisé. Le 11 mai nous serons en capacité de tester toute personne présentant des symptômes. Ils pourront ainsi être mis en quarantaine, isolés, et suivis par un médecin”.*

DES AIDES POUR LES FAMILLES MODESTES, LES ÉTUDIANTS PRÉCAIRES ET LES ENTREPRISES

Emmanuel Macron a demandé au gouvernement de *“verser sans délai une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels”*. Il a également promis une aide pour les étudiants les plus précaires. *“Les étudiants les plus précaires vivants parfois loin de leur famille, en particulier lorsque celles-ci viennent d’Outre-mer seront aussi aidés”*.

Pas de nouveauté pour les *“lieux de rassemblement du public qui ne rouvriront pas à ce stade”*. Restaurants, cafés, hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacle et musées resteront fermés jusqu’à nouvel ordre.

Le président de la République a aussi annoncé l’augmentation des aides aux entreprises. Un plan spécifique le tourisme, l’hôtellerie, la restauration, la culture, va être lancé. Le calendrier sera affiné début mai. Outre des aides spécifiques qui seront mises en place, l’annulation de charges serait à hauteur de 750 millions d’euros.

Aide exceptionnelle

Soutien aux familles : 7 mamans mécontentes sur 10

Le gouvernement a voté le 17 avril, un dispositif de soutien aux familles. Pour l’Outre-mer qui représente 3,14 % de la population française, l’aide représente 1,25 % du budget alloué. Plus précisément 10 millions vers l’Outre-mer sur une enveloppe de 800 millions. Pour Maria, 39 ans, mère

de 2 enfants *“cette aide est insuffisante car nos besoins quotidiens ne sont plus les mêmes en période de confinement. Les enfants mangent plus, ils ont besoin de respecter un planning d’activités riche pour rester stimulés. Et sans argent qui rentre, c’est vraiment difficile de gérer toute la famille.”* À l’inverse, pour Christianne, mariée, 5 enfants *” tout est bon à prendre, il ne faut pas non plus trop en demander au gouvernement qui a déjà du mal à résoudre le manque de matériel médical. ”* Sur 10 mères interrogées, 7 jugent l’aide exceptionnelle insuffisante pour subvenir aux besoins de leurs enfants en période de confinement. Le versement d’une aide exceptionnelle de solidarité à destination des foyers en difficulté concernera en particulier les personnes touchant le RSA. 150 € pour un foyer percevant le RSA ou l’allocation de solidarité spécifique (ASS). À cette somme, il y aura également un supplément de 100 € par enfant à charge. L’ensemble des familles profitant des aides au logement (APL) pourra obtenir une aide supplémentaire de 100 € par enfant à charge.

Témoignage depuis un hôtel ‘prison’

Sylvie Vignerol est en colère. Elle fustige le deux poids deux mesures en matière de mise en quarantaine des voyageurs arrivés en Guadeloupe. De récentes images diffusées sur Canal 10 ont mis le feu aux poudres. Elles présentent une dame, médecin de son état, censée faire l’objet d’une mesure de quatorzaine stricte puisqu’arrivée la veille en avion, circulant librement et contrôlée au volant de sa voiture à un drive de dépistage. Une situation qui tranche avec la rigueur de la situation qui lui a été imposée. Guadeloupéenne, elle habite le sud Basse-Terre. Depuis octobre 2019, elle suit une formation qui l’oblige à des séjours réguliers dans l’Hexagone. Arrivée au terme de son premier trimestre, elle doit reprendre son travail en Guadeloupe. Elle s’organise donc à cet effet, mais, pandémie du Covid-19 oblige, la restriction des vols entraîne un envol du coût des billets d’avion. Difficile de se trouver une place. Heureusement, elle a de bons contacts. Elle finit par trouver un siège sur le vol du 16 avril, mais au départ de Roissy Charles de Gaulle. Elle se réserve une chambre d’hôtel afin d’y passer la nuit précédant son départ et s’y rend. Dans le métro parisien, son téléphone sonne. Au bout du fil, un agent des services de la

préfecture de Guadeloupe. Il lui signifie que sa présence dans l'avion est soumise à condition. Soit elle accepte d'être mise en quatorzaine dès son arrivée, soit elle ne sera pas autorisée à voyager. Sylvie qui ne dispose plus d'hébergement dans l'Hexagone et qui à une somme de travail à accomplir dès son retour n'a guère le choix. Elle demande que cette quatorzaine soit observée à son domicile. *"Ce n'est pas une option !"* lui répond sèchement la voix au bout du fil. Elle accepte. Pourvu que le confinement ne l'empêche de travailler, tout lui va. Elle embarque. Dans l'avion qui atterrit en fin d'après-midi, ce 16 avril, 56 personnes se préparent à être mises en quatorzaine. Elles sont conduites à travers un circuit balisé. Il débouche sur une salle où déjà attendent le directeur de cabinet du préfet et un cadre de l'Agence de santé (ARS). *"Ces mesures, disent-ils, sont prises afin d'endiguer la propagation du virus"*. Après un exposé de la situation et des conditions dans lesquelles la mise en quarantaine va se dérouler, les passagers sont autorisés à récupérer leurs bagages. Ils sont dirigés vers une porte dérobée. Ils se retrouvent sur le tarmac où attendent deux bus. À l'hôtel Arawak situé au Gosier, transformé pour la circonstance en "Centre de confinement collectif", les consignes sont strictes. Une fois les clés de leurs chambres remises, chacun doit s'enfermer. Une sortie individuelle d'une heure par jour est possible. Mais elle est encadrée par la Croix rouge. En dehors, interdiction de quitter la chambre. La famille n'est pas autorisée à les visiter. Une conciergerie est mise en place. Elle filtre les correspondances entre les confinés et les membres de leur famille qui voudraient bien leur transmettre des colis. L'ARS contacte régulièrement Sylvie afin de s'enquérir de son état de santé, à vrai dire, pour contrôler qu'elle garde bien sa chambre. Tout comme les passagers, l'hôtel Arawak fait dans les premiers jours face à une mesure qui semble lui tomber sur les bras. L'organisation d'un service spécial pour 56 personnes ne s'improvise pas. Il y a des ratés. Mais au bout de deux jours, ils parviennent à garantir une qualité de service. À l'heure du repas, la sonnerie de sa chambre retentit. Sylvie ouvre et récupère le plateau-repas posé là, sur le pas de la porte et présenté sous cloche. Qui l'y dépose, elle ne sait pas. Tout contact avec le personnel de l'hôtel est prohibé. Et voilà que les images de la télévision lui exposent en plein visage, le deux poids deux mesures dont elle fait l'objet. Elle s'est donc décidée à réagir et à obtenir par les voies légales que cesse cette mesure, qui désavantage certains et favorise d'autres. Si elle a

accepté ce sacrifice de sa liberté, c'est parce qu'elle y voyait le bien-fondé d'un dispositif sanitaire. Aujourd'hui, elle a le sentiment de s'être fait abuser par un odieux chantage face auquel d'autres, venus de Saint-Domingue par exemple disposent de passe-droit. Pour l'heure, Sylvie passe ses heures à travailler. Le télétravail lui permet d'être efficace tout en lui permettant de préparer les échéances prochaines de sa formation. Mais elle se dit prête à quitter cette zone de confinement avant l'échéance des 14 jours. « *S'ils sont mécontents, qu'ils portent plainte* », dit-elle. « *Mais, vu la tournure des événements, qu'ils sachent que je porterai plainte à mon tour* ».

Une quatorzaine forcée organisée dans un hôtel

Ce jeudi 16 avril, les passagers du vol Air France en provenance de Paris ont été thermoflashés et ont reçu un masque ainsi qu'un document d'information sur le principe de la quatorzaine. Ils ont ensuite été conduits en bus dans le centre d'hébergement dédié. À l'aéroport, le dispositif d'accueil est assuré par la Croix-Rouge. Après avis du Conseil scientifique, la ministre des Outre-mer a décidé d'appliquer une quatorzaine contrôlée pour tous les voyageurs qui arrivent sur les territoires et départements ultramarins. « *Ils ne pourront pas sortir pendant 14 jours et ils ne pourront pas non plus recevoir de visite* », a précisé le préfet, Philippe Gustin. « *Les passagers qui sont d'ores et déjà inscrits pour voyager à destination de Pointe-à-Pitre vont être informés de ces dispositions afin de pouvoir décider s'ils souhaitent venir en Guadeloupe ou pas* ». Ces personnes bénéficieront d'un suivi sanitaire effectué sous le contrôle de l'agence régionale de Santé.